



MARÉES VERTES – SAISON 2019

Une saison marquée par «un retour en force» des marées vertes dans la baie de Saint-Brieuc (fond de baie) et par la difficulté à gérer les tonnages d'algues ramassés sur les sites les plus touchés.

Nous demandons en tant qu'association environnementale un plan de lutte ambitieux contre les algues vertes basé sur la mise en place d'actions fortes et obligatoires pour réduire les fuites d'azote d'origine agricole vers le milieu aquatique.

Il faut arrêter de dire qu'on a tout fait et qu'il faut du temps !

Dans ce bulletin, nous vous présentons les informations transmises par le CEVA (Centre d'Études et de Valorisation des Algues) à notre association sur cette « saison » 2019.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VENDREDI 17 JANVIER 2020 À 20 H 00
SALLE DE L'ESTRAN À BINIC**

Sommaire :

- Édito : p. 1
- Le tableau de bord :
 - Les nitrates : p. 2, 3
 - Les algues vertes : p. 3, 4
 - Les observations du CEVA : p. 5, 6
 - Les pesticides : p. 7
- Forum citoyen du 3 oct.2019, (élaboration du PLUi) : p. 8 à 11
- Commission Locale de l'Eau, (assemblée plénière. du 4 oct.2019) : p. 12 à 14
- Les principales actions (3^{ème} trim. 2019) : p. 15

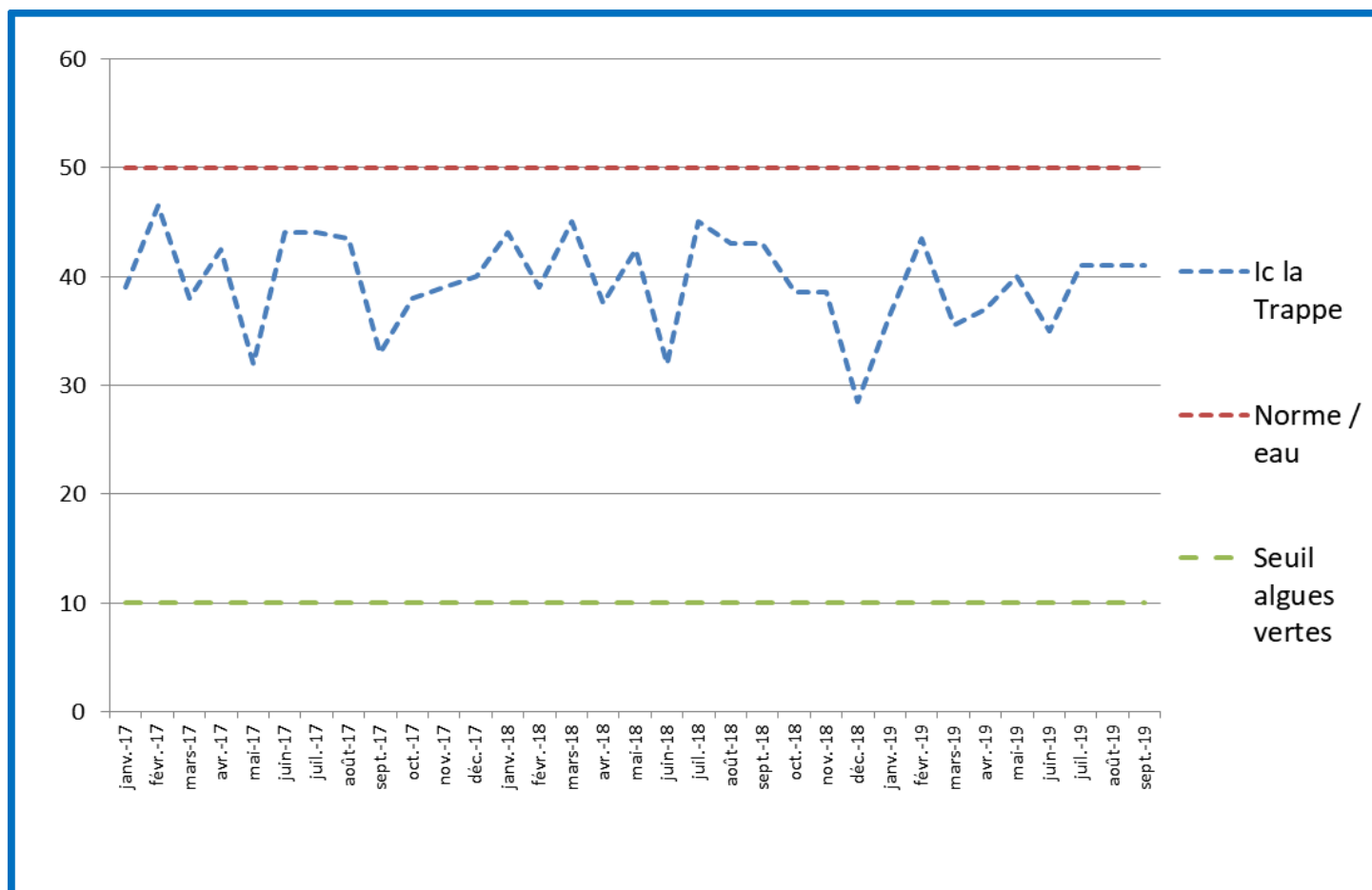
Comité de rédaction :

Joëlle Le Guern
Marie-Thérèse Bouilly
Philippe Derouillon-Roisne
Colette et Daniel Domalain
Régis Dulin
Pascale Guillou
Michel Le Bolloc'h
Marcel Le Floc'h

Tableau de bord – Suivi de la qualité de l'eau brute de l'Ic

LES NITRATES :

Évolution des taux de nitrates en mg/l de l'Ic à la Trappe de janvier 2017 à sept 2019



Les taux de nitrates depuis janvier 2017 restent quasiment stables, au-dessus de 40 mg par litre.

Depuis 3 ans ils sont en-dessous du seuil de 50 mg/l ce qui permet de prélever des eaux brutes pour produire de l'eau potable. La prise d'eau de l'Ic fermée il y a 10 ans pour dépassement de ce seuil peut être réouverte. Les décideurs réfléchissent !!!!

Rappelons que pour ne plus avoir d'algues vertes, selon les scientifiques, il faudrait que les taux de nitrates soient autour de 10 mg/l et 15 mg/l.

Ces taux diminuent chaque année dans le dernier trimestre. Malheureusement ils remontent dans le premier semestre avec pour conséquence le développement des algues vertes pendant les mois d'été.

Les agriculteurs continuent à épandre le lisier et l'engrais azoté en excès sur les terres. L'azote non absorbé par les plantes migre vers les cours d'eau et la mer, et contribue au développement des algues vertes pendant les mois d'été. Le modèle agricole breton a du mal à évoluer pour arrêter cette pollution.

Cette situation va sans doute perdurer. Le prix du porc est passé de 1,20 € en janvier 2019 à 1,70 € (+ 40%) en septembre au marché de Plérin, ce qui ne peut qu'inciter les éleveurs de porcs à développer leurs élevages ; avec la conséquence inévitable de saturation des sols en nitrates. Cette hausse des prix du porc est la conséquence d'une épidémie de peste porcine en Chine. Inévitablement il y aura une baisse du prix du porc lorsque le développement de la maladie dans les élevages de porcs en Chine sera terminé. La demande chûtera, entraînant une chute des cours en France.

Aujourd'hui les origines de la pollution des eaux brutes dans le bassin de l'Ic sont connues. Sans une évolution des pratiques des éleveurs du bassin les taux de nitrates ne baisseront pas. Il y a 20 ans les origines de la pollution étaient contestées, ce qui n'est plus le cas en 2019.

Aujourd'hui, les solutions sont connues ; il faut les mettre en œuvre. Les éleveurs demandent du temps. Faudra-t-il attendre 20 ans pour retrouver une eau sans nitrates?

La première des actions à mettre en œuvre, et sans doute la plus efficace, est la réduction des épandages de lisiers et d'engrais azotés. Il faut limiter les apports d'engrais azotés aux besoins des plantes pour diminuer les reliquats d'azote après culture. Certains agriculteurs n'ont pas engagé cette démarche.

Les algues vertes

Si les taux de nitrates ont baissé ces dernières années ; cette baisse n'a pas permis d'éradiquer les algues vertes. Il faut arrêter de dire que l'on a tout fait et qu'il faut du temps.

En début d'été, la partie Est de la baie de Saint-Brieuc a été recouverte d'algues vertes. La baie de Binic Étables-sur-Mer à Saint-Quay-Portrieux a été relativement épargnée.

L'usine de Launay-Lantic a pu traiter 9275 tonnes pour toute la baie de Saint-Brieuc (+25%), dont 50 tonnes pour la partie de baie Binic - Étables-sur-Mer.

Rappel : fermeture de l'usine saturée fin juin, puis réouverture début juillet.

À Binic au cours de l'été se reproduit le même phénomène.

À titre d'exemple : le 25 août 2019, coefficient de marées 39. Pendant les marées à coefficients bas, le bassin se couvre d'algues vertes. La mer n'entre pas dans le bassin. Il est alimenté en eau par l'Ic chargée en nitrates. Il n'y a pas d'algues vertes sur les plages.



Bassin du port de Binic
le 25 août 2019

Le bassin du port de Binic le 25 août 2019, coefficient de marée 39. Le bassin est alimenté en eau de la rivière l'Ic depuis quelques jours, la mer n'entre plus dans le bassin.

Une semaine plus tard : le 1^{er} septembre 2019, coefficient de marées 113. Les algues vertes ont complètement disparu.

Les mouvements importants de l'eau lors des grandes marées provoquent une dilution des concentrations des nitrates et entraînent les algues vertes vers le large. La direction des vents accentue vraisemblablement ce mouvement.



SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU CEVA

Situation 2019 sur le site de Binic, la baie de Saint Briec et les sites sableux bretons

Les suivis réalisés par le CEVA comportent, entre autre, des survols mensuels de sites principaux et une évaluation sur photo aérienne des surfaces couvertes par les ulves (géoréférencement des photos, puis digitalisation des dépôts). Sur les principaux sites bretons sont **prévus 7 survols** annuels à partir de la mi-avril (1 par mois jusqu'à octobre). En 2019, les 7 survols prévus ont été réalisés en avril (18), mai (16 et 17), juin (17), juillet (16 et 18), août (15), septembre (14 et 16) et 15 octobre et sont complétés d'observations de terrain. L'ensemble des données n'a pu encore être totalement exploité et validé. Les informations reportées ici sont donc provisoires et pourront évoluer.

En février 2019 le CEVA annonçait **des démarrages différents** selon les secteurs côtiers, du fait de **situations à l'entrée de l'hiver différentes** : stocks élevés en octobre 2018 sur la baie de Saint-Briec, faibles sur Saint-Michel-en-Grève ou Douarnenez. Ces premières prévisions avaient été confortées par les observations de mars puis les survols d'avril et mai, **rendant complexe de parler d'une précocité « régionale »** tellement les **situations selon les secteurs côtiers étaient écartées**. La **situation en octobre** est probablement en partie liée à **ces différences de démarrage** (très précoce sur la baie de Saint-Briec puis prolifération soutenue par les flux de juin importants) et aussi **aux conditions dispersives depuis le survol de septembre** : dispersion forte sur la plupart des sites mais **peu prononcée sur la baie de Saint Briec**, peu affectée par ces « premiers coups de vent » (vaste baie et houle très atténuée en fond de baie). Au niveau régional l'année 2019 aura été :

- **Sur la somme des sites sableux bretons** en suivi renforcé (7 dates de mesure), le niveau de 2019 devrait s'établir (provisoire) **30 % au-dessus du niveau moyen estimé sur 2002-2018** et légèrement en dessous de l'année 2017 de très fort cumul (année très précoce).
- Ce niveau régional est fortement influencé par la situation en baie de Saint Briec qui représenterait sur l'année 2019, **75 % de la surface de l'ensemble** des sites contre 46 % en moyenne sur 2002-2018. Cette situation particulière s'explique par un démarrage très précoce sur la baie de Saint-Briec (idem à 2017, année « record ») qui n'est pas retrouvé sur les autres sites (relativement faible prolifération, tardive et peu soutenue sur la quasi-totalité des « autres sites »). Cette précocité de Saint Briec s'expliquant à la fois par un stock en octobre 2018 élevé (50 % de plus qu'en moyenne 2002-2018) et une situation très abritée de cette vaste baie (moins de déstockage que sur les plus petits sites plus exposés). Suite à ce démarrage précoce, la croissance a été **soutenue jusqu'en juillet** en lien avec des flux relativement importants sur juin : orages intenses ayant conduit à des excédents pluviométriques (102 mn contre 45 en « normale ») et des **débits élevés sur juin et même début juillet**. La présence massive d'ulves sur de longues périodes a entraîné, comme cela avait été le cas en 2017, en certains secteurs de la baie de situations de putréfaction importante (zones difficiles d'accès pour le ramassage car plus ou moins vaseuses) qui ont conduit à des fermetures de plages.

- Sur l'anse de Binic - Étables-sur-mer la situation a été assez différente.

En effet le **démarrage n'a pas été précoce** comme en baie de Saint Brieuc (baie plus exposée et conservant moins bien ses algues en hiver) et en mai les surfaces sont inférieures (provisoire) au niveau moyen pluriannuel. À cette date les échouages sont en grosse partie composés **d'algues brunes filamenteuses** (Pylaiella) parmi lesquelles les ulves représentent des proportions variables, de 10 % à 50 % en riveau.

En Juin, les dépôts sont à leur maximum et les contrôles de terrain mettent en évidence un mélange d'algues vertes en proportions variables : ulves majoritaires sur le secteur d'Étables-sur-Mer et **algues vertes filamenteuses** (Cladophora) en mélange avec des ulves sur l'anse de Binic.

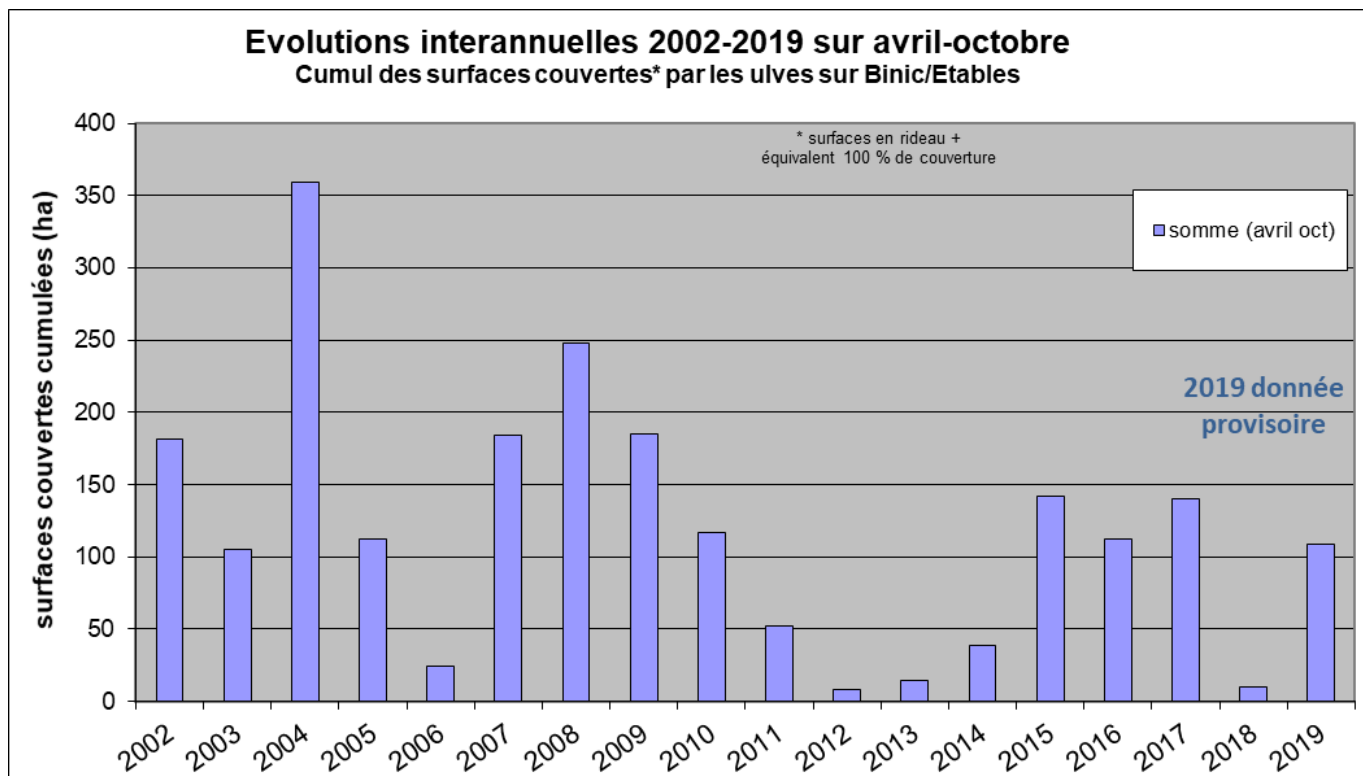
En juillet, ces deux algues restent en mélange et la surface totale en ulves diminue (60 % de moins qu'en moyenne 2002-2018).

En août **les ulves dominent nettement** mais la surface demeure nettement inférieure au niveau moyen pluriannuel (-60 %).

En septembre les surfaces d'ulve remontent (en mélange avec un 15-20 % de Pylaiella) et s'établissent au-dessus du niveau pluriannuel (+ 50 %).

Les premiers coups de vent de la fin septembre / début octobre ont bien limité les surfaces présentes (ulves majoritaires) qui sont quasiment intégralement **retrouvées sur la plage d'Étables-sur-Mer** (Godelins).

En cumul avril-octobre, le **niveau de 2019 serait légèrement inférieur au niveau moyen pluriannuel** (- 10 % ; mais niveaux très variables entre années).



Évaluations surfaciques sur le site de Binic/Étables (évaluation provisoire).

Les pesticides

La recherche de pesticides dans les cours d'eau du département par le Conseil Départemental fait apparaître de manière constante des produits de la dégradation de molécules d'herbicides et fongicides appliqués sur les cultures.

La liste des produits trouvés dans les eaux brutes est longue dont le glyphosate et l'ampa, produit de dégradation du glyphosate retrouvé dans 66% des rivières costarmoricaines.

Des nouveaux produits phytosanitaires apparaissent. Une nouvelle génération de fongicides s'attaque à tout organisme qui respire. Cette nouvelle famille comprend onze substances qui agissent sur les champignons. Ces produits autorisés par l'UE depuis 2013 sont dangereux potentiellement cancérigènes. L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) vient de lancer des études dans le « cadre d'une expertise collective ».

Comme pour les nitrates les produits phytosanitaires retrouvés dans les rivières sont essentiellement d'origine agricole. Le Département, dans son suivi mensuel, constate que le tonnage des produits phytosanitaires vendus dans les Côtes d'Armor augmente.

La baisse de la vente de ces produits viendra sans doute de la séparation devenue obligatoire du conseil d'utilisation et de la vente.

Au mois de mars 2019 ce sont 7 molécules de produits phytosanitaires qui ont été retrouvées dans l'Ic. Cette pollution est permanente.

*Un insecticide, le **carbofuran**, le seul dans ce cocktail de phytosanitaires est une molécule interdite d'utilisation depuis 2008 et pourtant mesurée en quantité non négligeable sur l'Ic à Binic (0,31µg/l). Sa très grande toxicité par ses effets neurotoxiques et perturbateur endocrinien chez l'homme a justifié son interdiction depuis plus de dix ans. Impossible pour autant de savoir si sa détection est liée à une utilisation récente ou pas car il s'agit d'une substance très rémanente ayant la fâcheuse propriété de très mal se dégrader et de persister longtemps dans les sols. Jamais retrouvée jusqu'alors sur l'Ic, nous l'avons occasionnellement analysé dans les années précédentes sur d'autres cours d'eau. (Revue Inf'Eaux 22 N° 258 de septembre 2019)*

En septembre 2019 une consultation nationale est lancée par le gouvernement sur la distance à respecter entre aires d'épandage et habitations :

- 3 à 5 mètres pour le ministre de l'agriculture, les chambres d'agriculture, la FNSEA.
- 100 à 150 mètres pour certains maires soucieux de la santé de leurs habitants et les associations environnementales.

Des scientifiques préconisent 3 à 5 mètres. Sont-ils sortis de leurs laboratoires pour respirer l'air à 3 à 5 mètres d'un épandage ?

Compte-rendu de notre association sur le Forum citoyen

3 octobre 2019 Languieux - Espace du Grand Pré - Élaboration du PLUi

Devenir du territoire des 32 communes de SBAA (Saint-Brieuc Armor Agglomération)

1) Qu'est-ce que le PLUi ?

Le PLUi (Plan d'Urbanisme intercommunal) traduit le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et est un document stratégique qui cadre le développement futur du territoire. Un certain nombre d'objectifs sont fixés pour les 10 à 15 ans à venir. Il s'agit d'un document qui régleme le droit des sols de chaque parcelle et les autorisations d'urbanisme.

Ce document transversal concerne les points suivants : Habitat, Économie, Tourisme, Mobilités, Environnement, Transition énergétique et lutte contre le changement climatique.

SB2A : - 601 Km²

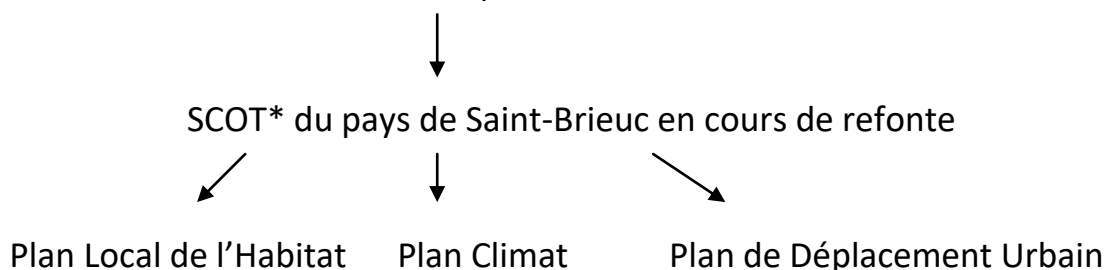
- 32 communes

- 151 246 habitants

Les étapes vont s'échelonner de 2019 à 2023 :

2019	1 Diagnostic du territoire	2 PADD	3 Règlement – Zonage	4 Validation	2023
	Situation actuelle	Stratégie	Nouvelles règles pour les permis de construire	Consultation des partenaires	
	État des lieux	Objectifs		Enquête publique (1 mois)	

La démarche est encadrée : Lois, documents supra-territoriaux



* SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.

Quel territoire voulons-nous pour demain ?

Quels choix imaginez-vous pour les 10 années à venir ?

2) Élaboration du diagnostic du territoire

Une urbaniste, géographe appartenant à un groupement de bureaux d'études et une représentante du cabinet Aire Publique vont nous en parler en présence de M. C. Urvoy, élu de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

La participation des citoyens va se confronter avec l'expertise des élus, tous les thèmes ne seront pas abordés au cours de la soirée (matériellement impossible). Les thèmes qui seront abordés sont les suivants : le développement démographique, le logement, les paysages, la limitation de la consommation de l'espace.

A - Présentation des différentes unités paysagères :

Agglomérations, vallées : les cours d'eau relient le Nord et le Sud de l'agglomération. Le développement urbain occupe les plateaux et le littoral. La dynamique est très contrastée : il y a une concentration des ménages aisés au Nord du territoire.

Quels garde-fous met-on ? (Mobilités, équipements, environnement).

B – L'évolution démographique de la population entre 2010 et 2016 montre une croissance permanente de 2 258 habitants par an avec un regain vers 2000 et entre 2010 et 2016 l'Agglo est passée de 149 259 habitants à 151 517 habitants.

En 2050 il est prévu un accroissement de 88 400 habitants de plus de 65 ans, et de 32 000 habitants de plus de 85 ans alors que dans le même temps, il y aura une diminution des 20-65 ans de 23 600 habitants.

Le mot maître va être : "maîtriser pour continuer à vivre ensemble". (=> division parcellaire).

C – Logements

Recherche des critères guidant le choix d'un lieu d'habitation pour un couple avec enfants (2 choix) : le coût et la présence d'équipements publics sont prédominants.

Le PLUi, au travers des choix faits, peut influencer le prix au m². **Comment rapprocher l'emploi des commerces, des lieux de vie ?**

Les ménages constitués d'une seule personne représentent 38 % des ménages.

Pour faire face à l'augmentation de la population, le parc des logements en volume est suffisant mais pas adapté.

Comment se loger demain ?

- De grands logements sont produits sur le territoire (1083 logements par an, il ne s'agit pas uniquement de logements neufs, certains logements deviennent libres à la suite de divorces, déménagements...) **mais ne correspondent pas à la réalité des besoins** (rappel : 38 % de personnes seules, étudiants, personnes âgées...).

- Notion de parcours résidentiel d'une personne ou comment accompagner le vieillissement de la population ? On axe vers la réhabilitation.

- Comment accompagne-t-on les ménages et le parcours résidentiel des séniors ? Il faut envisager le coût de la réhabilitation/adaptation par rapport au coût de constructions neuves.

- La priorité doit être mise à la production de logements adaptés soit de petits logements (qu'appelle-t-on « petits logements » ?).

D - La consommation foncière entre 2008 et 2018 a été de 629 hectares en 10 ans, pour l'essentiel au détriment des surfaces agricoles (609 hectares) utilisée pour 57 % pour l'habitat, 20% pour les zones commerciales, 20 % pour les infrastructures, 4% artificialisée.

Et demain ?

Le SCOT va aussi envisager la diminution de la consommation de l'espace que l'on aurait déjà dû diviser par 2 selon le grenelle de l'environnement.

L'un des objectifs du PLUi est de réduire fortement la consommation d'espace. Il va devoir traiter l'aberration actuelle et la maîtriser. Il faut éviter la concurrence avec les centres-villes car sinon on aboutit à la désertification des centres-bourgs.

Le scénario préconisé par l'état est 0 artificialisation des sols (par compensation) ; les solutions envisagées sont les suivantes :

- ✚ Plusieurs types de constructions
- ✚ Suivre le principe : éviter, réduire, compenser
- ✚ Réduire la vacance
- ✚ Diversifier la forme et le type de construction
- ✚ Recycler les friches
- ✚ Valoriser les dents creuses
- ✚ Favoriser la division parcellaire

Les friches (industrielles, résidentielles, commerciales) font actuellement l'état d'un recensement car cela va devenir obligatoire. Remarque du public : pour les friches agricoles, les friches en fond de vallées ont leur utilité : elles ralentissent les flux des eaux de ruissellement.

- À la question faut-il autoriser un nouveau centre commercial ? La réponse du public est « non » à 96,7 %

- **Le PLUi traitera de l'aménagement commercial.** Remarque du public : **le PLUi sera validé en 2023**, si en novembre 2020 une demande est présentée à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) pour créer ou agrandir une zone commerciale, le PLUi ne sera pas encore en application !
- **L'enjeu de l'eau est un enjeu majeur, le PLUi peut répondre en partie à la problématique : la trame verte et bleue protège les zones humides et les cours d'eau.**
- **Maraîchage à proximité de l'habitat, permaculture ou agriculture urbaine : le PLUi ne peut pas être directif mais il peut créer les conditions et les flécher pour que les bonnes pratiques s'installent.**
- **Un diagnostic agricole est réalisé en parallèle au PLUi.**

Le diagnostic va être publié intégralement sur le site internet de l'Agglo. Le PADD va être débattu en fin d'année (réunions publiques prévues les 12 et 14 novembre) ; il faudra 1 an et demi pour finaliser le PADD.

Des registres d'expressions se trouvent au siège de la communauté d'agglomérations et dans les 3 pôles de proximité (Binic-Étables sur mer, Ploeuc-L'Hermitage, Quintin).

Il y aura un deuxième débat sur le PADD en avril-mai-juin (?) 2020 avec les nouvelles équipes d'élus.

Toute personne, tout habitant, toute société civile (donc association) peut écrire à Saint-Brieuc Armor Agglomération à ce sujet.

Concertation.plui@sbaa.fr ou 02 96 77 60 75

Par souci de compatibilité, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le PLH (Plan Local de l'Habitat) et le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) seront renégociés en lien avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le PLUi.

(Prochaines réunions les 12 et 14 novembre : venez nombreux.)

Compte-rendu de notre association

Commission Locale de l'Eau

Assemblée plénière du 4 octobre 2019

L'alimentation en eau potable dans les Côtes d'Armor - Perspectives 2019
Présentation faite par le directeur du SDAEP 22 (Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor).

1) Les ressources

Les ressources en eau du département sont constituées par les 3 barrages (Arguenon 11,5 millions de m³, Gouët 7,9 millions de m³, Kerne Uhel 2,4 millions de m³), des prises au fil de l'eau, les captages et les forages.

La mission du SDAEP 22 est d'assurer à tous les abonnés du département la même garantie de fourniture d'eau. L'organisation a compté jusqu'à 90 collectivités de distribution, il y en a 40 cette année. Il y a 125 000 abonnés qui dépendent d'une régie, 224 000 autres dépendent d'une délégation de service public.

2) Les besoins

Depuis 3 ans on constate une augmentation rapide des besoins (de 8 à 10 % par an) valable pour toute la Bretagne, ce qui n'était pas prévu dans les schémas départementaux. Cette augmentation n'est pas liée aux abonnés domestiques mais au développement des besoins des industries agroalimentaires et au basculement des éleveurs sur le réseau public (sécheresse, risques sanitaires ? brumisation liée au bien-être animal ?)

3) Le réseau

Le réseau est de 18 500 km, le rendement moyen de 86 % est bon (80 % pour la moyenne nationale). L'entretien actuel représente 12 millions d'euros annuels avec un objectif en 2030 de 25 millions d'euros annuels. La pertinence du renouvellement est analysée, d'anciennes canalisations sont en très bon état, elles n'ont pas besoin d'être renouvelées.

4) Les unités de production

Il y a 95 unités de productions : 4 usines potabilisent l'eau prélevée dans les barrages, les eaux souterraines subissent un traitement simple (déferrisation, démnanganisation, chloration), les eaux de surface sont plus difficiles à traiter (c'est lié au sol). Les eaux superficielles peu minéralisées se chargent naturellement en carbone organique d'origine naturelle ce qui nécessite un traitement complexe incluant un étage de traitement au

charbon actif. Il faut moderniser les unités de surface (65 millions d'euros sur la période 2020 à 2030).

Le sous-sol schisteux et granitique n'a pas de nappes souterraines importantes(*). Les cours d'eau sont de type méditerranéen : 90 % des écoulements ont lieu entre décembre et avril avec des étiages (niveaux bas du cours d'eau) très marqués en automne. Cette année encore, il y a eu très peu de pluie depuis juin.

Les prélèvements pour l'eau potable sont de 82 millions de m³ par an (1,4 % du volume des pluies). L'export vers l'Ille et Vilaine est de 12 millions de m³. Lors de la sécheresse record de 1976, le débit cumulé des rivières à l'étiage était de 2m³ /s, ce qui correspond aux besoins en eau potable. Actuellement les étiages se prolongent en automne et la pluviométrie diminue de 8 à 10 %.

(*) Il y a peu de nappes souterraines mais on en a besoin : en automne les ressources en eau de surface sont peu importantes. Il faut maintenir les ressources locales, les nouvelles ressources devront produire en période d'étiage.

Le réchauffement climatique plus rapide que prévu doit être pris en compte dans les prévisions. **Les périodes d'automne deviennent plus sèches et des phénomènes de sécheresses hivernales apparaissent.**

5) Les pesticides

Il y a une nouvelle réglementation sur les métabolites (molécules de dégradation des pesticides). Trois molécules ont été retenues comme « pertinentes » par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), elles conservent une activité « pesticide ». **Elles sont difficiles à traiter, ce sera le prochain enjeu des usines de traitement.**

6) L'évolution de la demande

Pour comprendre l'évolution de la demande des abonnés domestiques, **des observatoires de la consommation vont être mis en place.** Pour les industries agroalimentaires il faut tisser des relations avec les grands industriels du département. Les causes de l'augmentation de la demande en élevage sont à approfondir. Un travail sera mené avec la chambre d'agriculture.

7) Les économies d'eau

Pour économiser l'eau, la mise à niveau des unités de traitement des eaux de surface permet de gagner 5 % du rendement. Onze unités sont en cours de modernisation ou sont prévues. **Les collectivités sont conscientes de la nécessité d'améliorer les réseaux de façon pertinente.** Un doublement de l'effort d'investissement à 25 millions d'euros d'ici 2030 permettra un gain d'environ 800 000 m³ /an.

() Notre réflexion sur ce sujet, en tant qu'association : avoir des informations complémentaires sur les recherches d'eau souterraine et les ressources.*

Au niveau des abonnés domestiques, **la recherche d'économies doit éviter les manipulations tarifaires qui entraînent toujours des effets pervers, il vaut mieux des actions ciblées. Pour les industries, l'action de l'état sera nécessaire afin de favoriser la réutilisation de l'eau, il faudra des modifications réglementaires par rapport aux interdictions actuelles. Pour les élevages, il faudra informer à travers les structures agricoles.**

8) Le prix de l'eau

Le prix de l'eau est de 5,27 €/m³ au 01/01/2018 (prix moyen en France : 4,04 €/m³ en 2016). En Bretagne, l'eau est complexe à traiter. Certaines collectivités ont des prix bas car elles ont réalisé peu d'investissements, elles vont devoir évoluer (sud du département). Pour l'assainissement, c'est dans le nord du département qu'il va falloir investir : les postes de relevages, anciens, ne sont pas toujours en bon état.

Le prix de l'eau représente un montant sensible pour les ménages (de 400 à 600 € par an). Les coûts fixes sont élevés (investissement, personnel...). Pour les milieux modestes, un « chèque eau » sur le modèle du « chèque énergie » pourrait être envisagé, tout en évitant les manipulations tarifaires.

9) La gestion de la ressource

Pour adapter la gestion aux évolutions climatiques, les barrages doivent être remplis fin mai. L'interconnexion permet l'équité entre abonnés. Un travail est à mener sur les années « sèches ». Il faut valoriser les ressources souterraines, maintenir la ressource signifie aussi entretenir les forages. Pour le département, la ressource ultime est constituée par le barrage de Guerlédan pour le très long terme.

Un gros travail de recensement des forages privés a été mené dans le département. Pour les forages et les captages une difficulté est apparue : il y a une autorisation de prélèvement mais il n'y a pas d'obligation de déclaration annuelle, on n'a pas d'idée précise, juste une estimation globale, il faudrait une obligation de déclaration régulière.

Pour évaluer l'impact du changement climatique sur la ressource, une étude va être lancée par le Creseb (Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne). Un projet « Interreg » sur 3 ans va étudier les besoins, la ressource et la gestion.

En conclusion, les solutions devront être économes, résilientes pour sécuriser les approvisionnements et s'adapter aux crises, robustes pour faire face à des situations peu prévisibles et respectueuses de la biodiversité.

Les principales actions du 3ème trimestre 2019

1 - Participation, en juillet, au rassemblement organisé à Morieux, par l'association « Halte aux marées vertes » :

- ✚ le constat : un fond de baie pollué par le fléau des marées vertes.
- ✚ des pouvoirs publics et des élus confrontés au ramassage de ces algues... l'usine de traitement de Launay-Lantic saturée, ne pouvant plus recevoir d'algues... ?

2 – Le bilan 2019 sur la qualité des eaux de baignade sur notre territoire, à ce jour :

- ✚ Qualité correcte, excepté pour la plage de la Banche fermée à plusieurs reprises mi-juillet et mi-août.
- ✚ Un bilan complet sera présenté à l'assemblée générale du 17 janvier 2020 et dans notre prochain bulletin trimestriel.

3 – Participation au forum des associations de Binic – Étables-sur-mer en septembre 2019 :

- ✚ Résultats très positifs
- ✚ De bons échanges et des nouvelles adhésions.

4 – Participation à la réunion sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) organisée par SBAA (Saint-Brieuc Armor Agglomération) à Langueux : voir compte-rendu de notre association pages N° 8 à 11 de ce bulletin.

5 – Participation à la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de la baie de Saint-Brieuc :

- ✚ Présentation du SDAEP 22 (Syndicat Départemental de l'Alimentation en eau Potable des Côtes d'Armor) : voir compte-rendu de notre association pages N° 12 à 14 de ce bulletin.

6 – Participation à la réunion organisée par la mairie de BINIC – Étables-sur-mer à l'Estran – travaux, assainissement, et eau potable :

- ✚ Présentation des travaux très importants sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le centre-ville de Binic de novembre à avril 2020,
- ✚ Un registre déposé en mairie pour recueillir les questions et observations des citoyens sur ce grand chantier,
- ✚ Prochaine réunion publique prévue en début d'année 2020.

Annnonce de notre Assemblée générale, vendredi 17 janvier à l'Estran, à Binic, à 20H00.

Association « De La Source à La Mer »

Intervenir auprès des élus et des responsables pour préserver la qualité de la vie, sauvegarder l'intégrité de l'environnement, supprimer toutes les pollutions et obtenir une eau consommable sans risque. (Association créée en décembre 1995)

BUREAU 2019 (vote du CA du 8 mars 2019)

Présidente :	Joëlle Le Guern		
Vice-présidents :	Daniel Domalain	Michel Le Bolloc'h	
Secrétaire :	Pascale Guillou	Secrétaire adjointe :	Mie-Thérèse Bouilly
Trésorière :	Françoise Heurtel	Trésorière adjointe :	Françoise Villanné
Conseiller technique :	Marcel Le Floc'h	Conseiller technique maritime et urbanisme :	Michel Le Bolloc'h
Communication, site internet	Régis Dulin		

Pour poursuivre nos actions et réaliser nos projets un soutien financier est indispensable. La cotisation annuelle est de 15,00 euros pour 2019

L'association ne demande pas de subvention et ne perçoit pas de subvention de collectivités.

Déduction fiscale : 66% de vos versements à l'association sont déductibles de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, la cotisation de 15,00€ coûte réellement 5,25 €.

La Présidente,

Joëlle Le Guern

 : 02 96 73 65 25

✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....

Nom : **Prénom :**

Adresse :

C. P. : **Ville :**  :

E-mail :@..... **Signature :**

Renouvellement : **Nouvelle adhésion :**

Joindre un chèque de 15,00 euros à l'ordre de l'association « De la Source à la Mer » ou un don libre de

- À renvoyer à l'adresse suivante : Association « De la Source à la Mer » :

Présidente : 18, rue de la Croix Rouge 22520 BINIC ou **Trésorière :** 12, rue des Doudelins 22520 BINIC

- Email : delasourcealamer@orange.fr

Bulletin édité par nos soins - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE